



**APPEL D'OFFRES PUBLIC NO TP202103-05**

**FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE POUR  
DES CHEMINS MUNICIPAUX DE MILLE-ISLES EN 2021**

**Propriétaire :** MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES  
**Personne-ressource :** Monsieur Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
1262, chemin de Mille-Isles  
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0  
Courriel : [plnadeau@mille-isles.ca](mailto:plnadeau@mille-isles.ca)  
Téléphone : 450 438-2958, poste 2620

**Demande de soumission**

La Municipalité de Mille-Isles demande des soumissions pour la fourniture de plusieurs types de pierre concassée pendant l'année 2021. La quantité estimée est d'environ cinq mille neuf cent (5 900) tonnes.

Les soumissions doivent être déposées sous enveloppe scellée portant la mention « FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE – CHEMINS MUNICIPAUX 2021 – APPEL D'OFFRES TP202103-05 » à l'hôtel de ville situé au 1262, chemin de Mille-Isles, à Mille-Isles (Québec) avant 10 h 00, heure légale en vigueur, le mardi 20 avril 2021.

Le soumissionnaire élabore une seule soumission en se conformant aux exigences des documents d'appel d'offres qui pourront être obtenus à compter de jeudi 25 mars 2021, en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO). Un prix doit être indiqué pour chaque type de pierre mentionné au formulaire de soumission disponible à l'annexe 2 des documents d'appel d'offres.

La Municipalité se réserve le droit d'acheter la totalité ou une partie du tonnage de pierre concassée et ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires. La Municipalité n'engage aucunement sa responsabilité envers le soumissionnaire du fait de la présente soumission.

La Municipalité n'est pas tenue de retenir un soumissionnaire conforme dont la soumission indiquerait un prix plus élevé que celui du marché ou de l'estimation des coûts. Le soumissionnaire devra démontrer qu'il a tous les permis d'opération exigés par les différents paliers de gouvernement.

Le soumissionnaire devra préciser l'adresse de l'endroit où la pierre concassée pourra être ramassée. Le choix du plus bas soumissionnaire sera fait en ajoutant le coût du transport au prix demandé par le soumissionnaire. Ce coût sera calculé en utilisant la liste des taux de transport en vrac du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec en 2021.

*Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier  
Municipalité de Mille-Isles*